Les usages de votre certificat :

Service d'immatriculation des véhicules SIV

Depuis le 15 avril 2009, le **Système d'Immatriculation des Véhicules SIV** est opérationnel.

- Le S.I.V permet principalement aux professionnels de l'automobile d'effectuer par Internet l'immatriculation des motos, des véhicules neufs et d'occasion (15 juin 2009) sans avoir à se rendre en préfecture.
- Le S.I.V remplace l'application Télécartegrise pour l'immatriculation des cyclomoteurs neufs.

Pré-requis

Pour avoir accès au SIV, vous devez exporter votre certificat en suivant ce guide :

Comment exporter mon certificat

Accéder au SIV

Étape 1 : Demande d'habilitation et/ou d'agrément en ligne sur le site du ministère de l'Intérieur. Vous avez besoin de votre certificat pour faire cette démarche.

Connectez-vous à l'interface de demande d'habilitation en cliquant sur ce lien :

Habilitation SIV

Choisissez **l'habilitation seule** ou **l'habilitation et l'agrément**

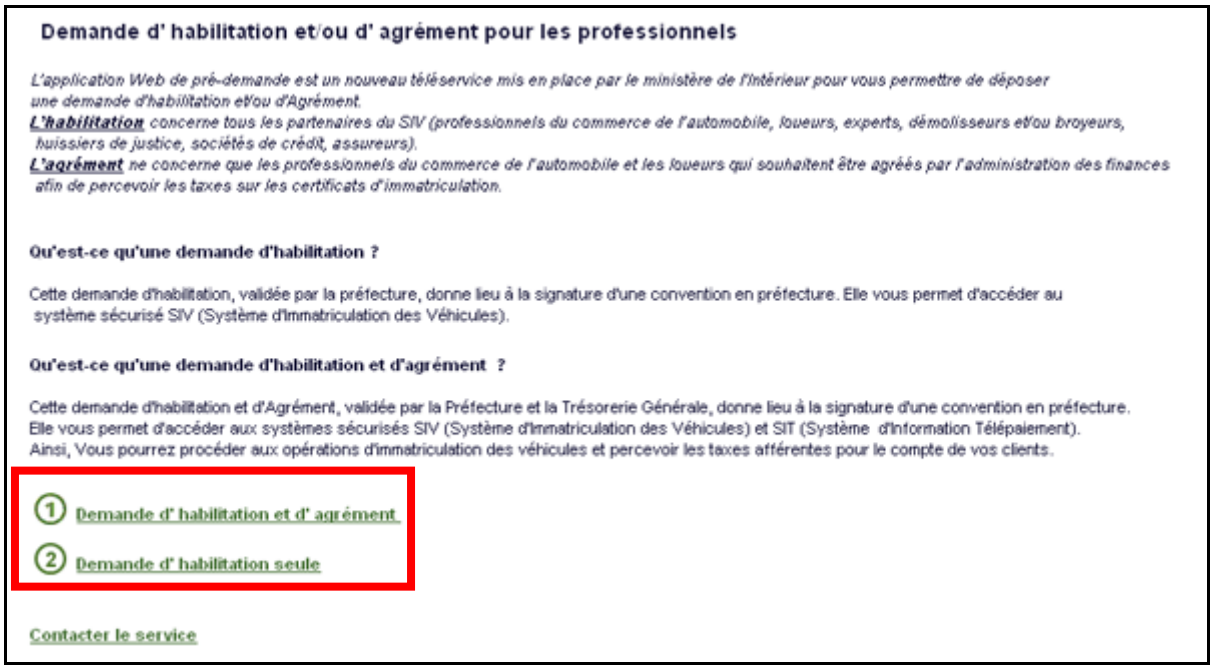
Demande d' habilitation et/ou d' agrément pour les professionnels
L'application Web de pré-demande est un nouveau téléservice mis en place par le ministère de l'Intérieur pour vous permettre de déposer une demande d'habilitation et/ou d'Agrément.
L'habilitation concerne tous les partenaires du SIV (professionnels du commerce de l'automobile, loueurs, experts, démolisseurs et/ou broyeurs, huissiers de justice, sociétés de crédit, assureurs).
L'agrément ne concerne que les professionnels du commerce de l'automobile et les loueurs qui souhaitent être agréés par l'administration des finances afin de percevoir les taxes sur les certificats d'immatriculation.
Qu'est-ce qu'une demande d'habilitation ?
Cette demande d'habilitation, validée par la préfecture, donne lieu à la signature d'une convention en préfecture. Elle vous permet d'accéder au système sécurisé SIV (Système d'Immatriculation des Véhicules).
Qu'est-ce qu'une demande d'habilitation et d'agrément ?
Cette demande d'habilitation et d'Agrément, validée par la Préfecture et la Trésorerie Générale, donne lieu à la signature d'une convention en préfecture. Elle vous permet d'accéder aux systèmes sécurisés SIV (Système d'Immatriculation des Véhicules) et SIT (Système d'Information Télépaiement). Ainsi, Vous pourrez procéder aux opérations d'immatriculation des véhicules et percevoir les taxes afférentes pour le compte de vos clients.
1 Demande d' habilitation et d' agrément
2 Demande d' habilitation seule
Contacter le service

Les usages de votre certificat :

Service d'immatriculation des véhicules SIV

Puis cliquez sur « **commencer** »

Demande d' habilitation et d'agrément
Avant de commencer
Présentation du service :
Ce service, gratuit et facultatif, vous permet de demander une habilitation et un agrément.
Vous devez vous munir de :
Plusieurs informations particulières relatives à votre identité. Nous vous conseillons de les réunir avant de commencer.
En Savoir +
Vous êtes prêt ?
Les étapes de la procédure :
(environ 5 minutes)
1. Inscription : vous remplissez les champs nécessaires pour la demande en ligne.
2. Validation : vous validez votre demande en ligne.
C'est parti ...
Commencer

Enregistrez votre identité en tant que personne physique ou personne morale et choisissez le type d'habilitation, puis votre adresse :

Demande d'habilitation
Vous pouvez obtenir de l'aide en cliquant sur
La saisie des champs marqués par * est obligatoire.
Informations concernant l'habilitation
(*) Type d'habilitation : Sélectionner
(*) Titulaire : Personne Physique Personne Morale
Personne Physique
(*) Nom de naissance :
Nom d'usage (si différent) :
(*) Prénom :
(*) Sexe : Masculin Féminin
Né(e) à l'étranger :
(*) Date de naissance :
(*) Commune de naissance :
(*) Département de naissance :
Précédent
Poursuivre

Les usages de votre certificat :

Service d'immatriculation des véhicules SIV

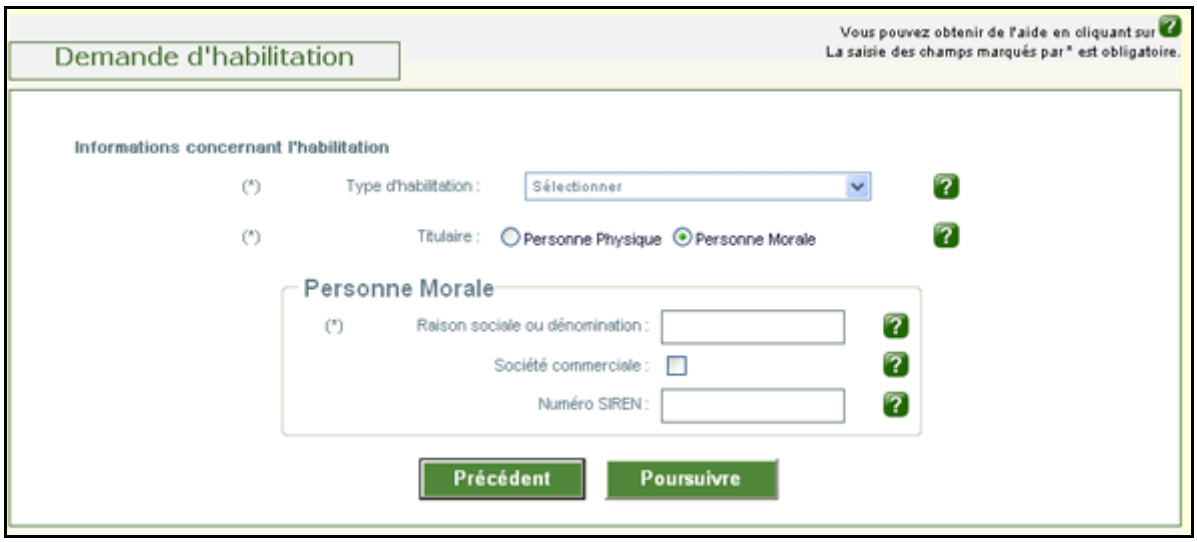
Demande d'habilitation
Vous pouvez obtenir de l'aide en cliquant sur
La saisie des champs marqués par * est obligatoire.
Informations concernant l'habilitation
(*) Type d'habilitation : Sélectionner
(*) Titulaire : Personne Physique Personne Morale
Personne Morale
(*) Raison sociale ou dénomination :
Société commerciale :
Numéro SIREN :
Précédent
Poursuivre

Les usages de votre certificat :

Service d'immatriculation des véhicules SIV

Indiquez ensuite **votre mode d'accès** à la plateforme SIV : cochez la case « formulaire web » et indiquez le nombre de certificats qui seront utilisés dans votre entreprise

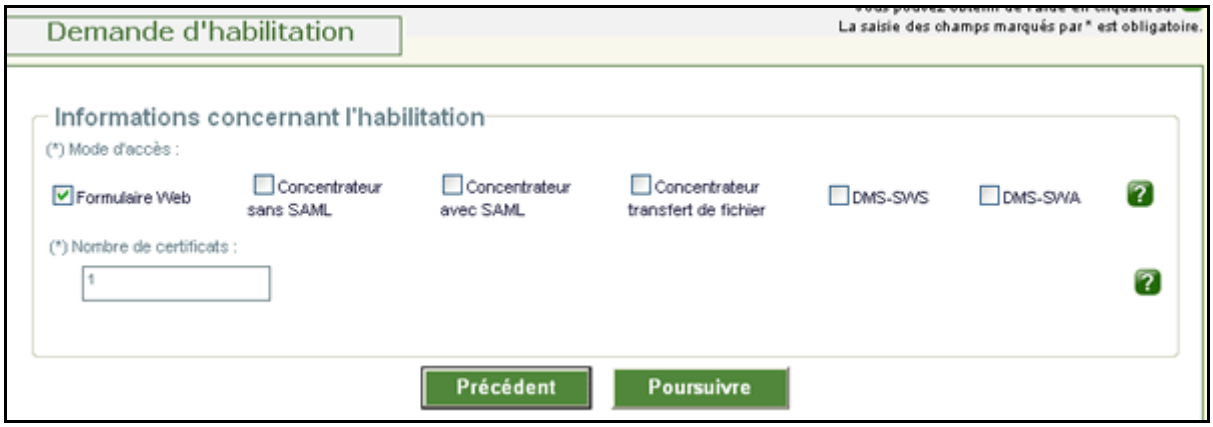

Il vous faut ensuite **charger votre certificat** pour que la plate-forme le reconnaisse. Pour ce faire, il vous faut dans un premier temps exporter votre certificat au format **.cer** de votre clé sur votre ordinateur. Suivez le mode d'emploi en cliquant sur « Comment charger mon certificat »

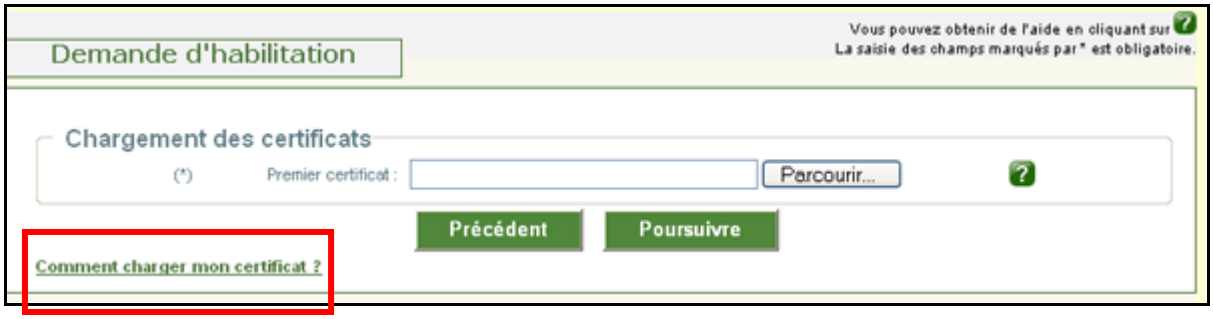

Indiquez les coordonnées d'un contact :

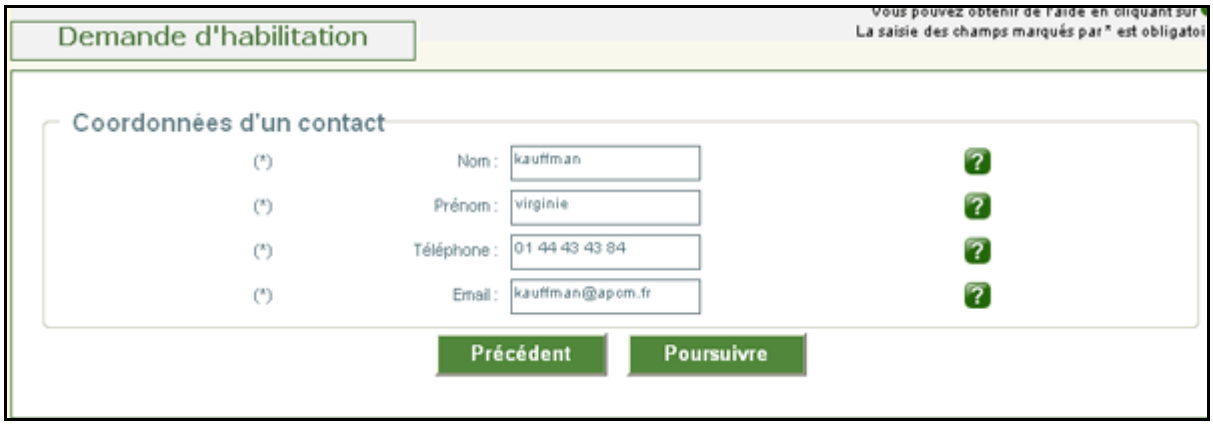

Les usages de votre certificat :

Service d'immatriculation des véhicules SIV

Si vous demandez l'agrément en plus de l'habilitation, **indiquez votre mode de paiement**

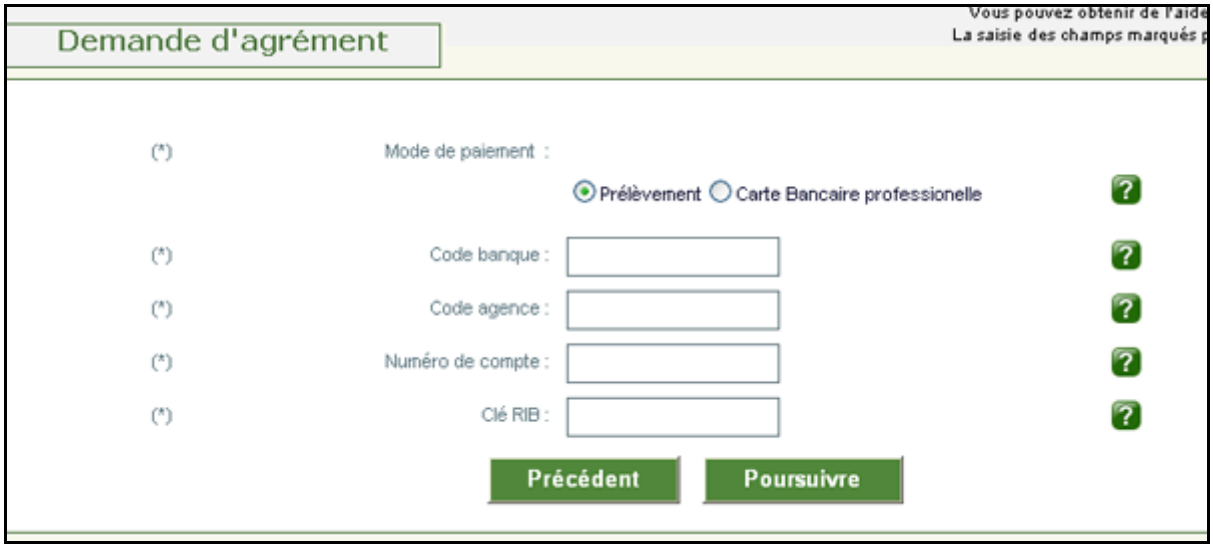

Vérifiez/modifiez vos données sur le récapitulatif puis validez votre demande. Vous pouvez également imprimer votre demande.

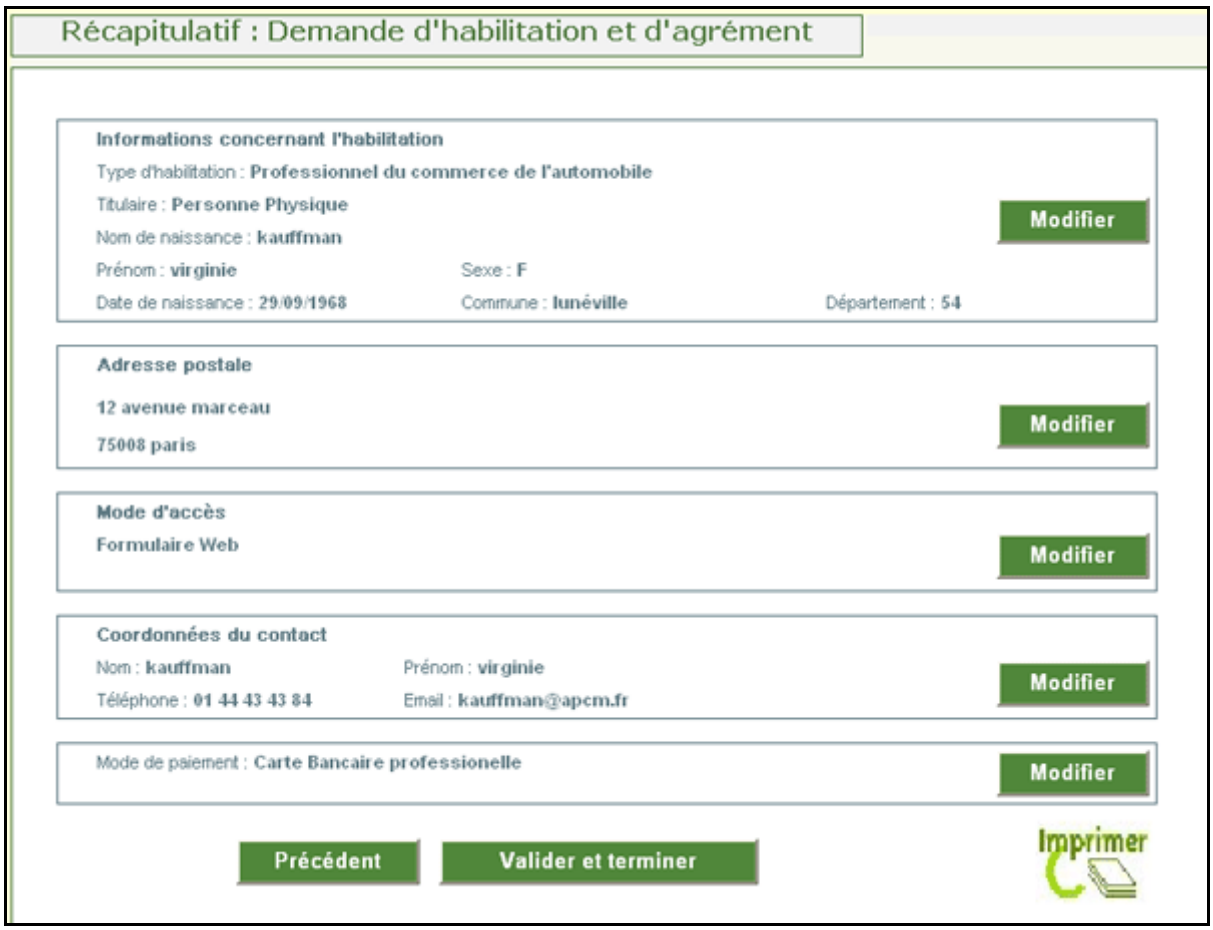

Les usages de votre certificat :

Service d’immatriculation des véhicules SIV

Étape 2 : Envoyez ou déposez à la préfecture les pièces justificatives pour compléter votre dossier.

Étape 3 : Validation à la préfecture de votre habilitation/agrément et attribution d'un numéro d'habilitation qui vous est communiqué

Étape 4 : Validation par la Trésorerie Générale locale compétente.

Étape 5 : Attribution d'un numéro d'agrément.

Étape 6 : Signature à la préfecture des conventions d'habilitation et d'agrément entre le professionnel et le préfet.

Étape 7 : Activation par la préfecture de l'habilitation et de l'agrément du professionnel.

Étape 8 : Accès au SIV sans plus aucune formalité

https://pro-siv.interieur.gouv.fr/map-ppa-ui